

1- Présentation des activités du club Escalade Armor Argoat

Le club Escalade Armor Argoat pratique l'escalade sur la structure artificielle du lycée Kernilien à Plouisy. Il propose à ses adhérents des créneaux de cours encadrés pour l'apprentissage de l'escalade, et des créneaux de pratique en autonomie. Des sorties en sites naturels sont organisées. Le club est affilié à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade. Il participe ponctuellement à certains événements organisés par la communauté d'agglomération de Guingamp.

2- Conditions de pratique

- Les cours sont assurés par un encadrant fédéral diplômé d'état. Les débutants sont pris en charge et formés jusqu'à un niveau d'autonomie suffisant qui permettra, après validation, aux adhérents majeurs de pratiquer l'escalade sur les créneaux en autonomie. Les jeunes pratiquent l'activité presque exclusivement dans le cadre des cours encadrés (voir paragraphe 7).
- Les compétences acquises sont validées au fur et à mesure par la délivrance de diplômes fédéraux.
- Les créneaux d'accès à la Structure Artificielle d'Escalade (SAE) sont définis en début de saison avec la communauté d'agglomération de Guingamp. Les adhérents au club sont tous licenciés à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade.
- Tout le matériel (Baudriers, cordes, mousquetons, descendeurs, casques crashpad...) est prêté dans le cadre des activités organisées par le club, à l'exception des chaussons d'escalade.

3- Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent soit au forum des associations de Guingamp communauté, soit sur le site de Kernilien lors des premières séances. Les points importants sont les suivants :

- Les documents sont à remettre au club lors des séances ou à envoyer par voie postale à l'adresse donnée sur la feuille d'inscription.
- Il est nécessaire d'inscrire l'enfant ou de s'inscrire au créneau de cours souhaité, en veillant à la tranche d'âge concernée. **L'âge minimum requis des enfants est de 8 ans au moment de l'inscription.**
- L'encadrant professionnel peut, même après plusieurs séances en début de saison, demander à une famille de retirer son enfant du cours si une incompatibilité se présente (corpulence inadaptée, manque de maturité, de concentration...).
- Les effectifs des créneaux de cours sont limités à 24. Ce chiffre est un maximum et peut être revu à la baisse par l'encadrant pro selon l'homogénéité du groupe. Le nombre de débutants au sein du groupe est limité à 12 au maximum.

- L'inscription sur un créneau est validée après réception par le bureau de l'intégralité des pièces demandées.
- Les effectifs d'un créneau sont constitués au fur et à mesure de la réception des inscriptions.
- Un grimpeur peut se voir refuser l'accès à la SAE par le responsable de séance ou le président du club s'il fréquente la SAE sans présenter de licence après plusieurs rappels à l'ordre.

Réinscriptions

Une réinscription pour la saison suivante sur un créneau de cour n'est ni prioritaire ni acquise. Il est fortement conseillé de contacter le bureau en fin de saison pour demander une réinscription pour la rentrée suivante ou de prendre contact avec le club dès la rentrée.

4- Communication

Le club Armor Argoat communique essentiellement par son site internet :

<http://escalade-armor-argoaat.fr/>

- Les informations courantes sont diffusées vers l'ensemble des boites mail des adhérents. Lors de l'inscription, il est **vivement conseillé** aux adhérents de s'inscrire sur la liste de diffusion en suivant la procédure simplifiée qui leur est donnée avec la feuille d'inscription.
- Les informations courantes sont également affichées sur la page d'accueil du site internet.
- Le planning de l'année y est présenté.
- Une **BOITE A MESSAGES** sur la page d'accueil est utilisée par les responsables de séances (« ou badgeurs ») pour communiquer sur leur disponibilités .

5- Les cours pour les adhérents mineurs

- Les cours sont définis selon les tranches d'âges. Un jeune est inscrit à un cours pour l'année.
- Si un changement de créneau est demandé, il faut en convenir avec l'encadrant.
- Les parents ou les grimpeurs doivent émarger sur la feuille de suivi en début de séance.
- Les mineurs, dans leur grande majorité ne pratiquent l'escalade que dans le cadre de ces cours encadrés (voir *paragraphe 7* pour ce qui concerne les séances en autonomie).

6- Les cours pour les adhérents majeurs

- Les effectifs maximum des cours adultes dépendent de la proportion de grimpeurs expérimentés présents dans le groupe. C'est l'encadrant qui décide de ces effectifs.
- les grimpeurs doivent émarger sur la feuille de suivi en début de séance.
- Les grimpeurs adultes peuvent fréquenter les créneaux en autonomie après obtention du module de sécurité du passeport orange de la fédération (voir l'annexe de ce document).

7- Les créneaux en autonomie

Les créneaux dits « en autonomie » sont destinés aux grimpeurs autonomes pour la pratique « libre ».

- **Un « responsable de séance » est présent et identifié. Il a pour rôles :**
 - De contrôler l'accès (ouverture et fermeture avec son badge personnel) et l'état des lieux.
 - De contrôler les grimpeurs présents en s'assurant de leur émargement sur la feuille de suivi et de leur niveau de pratique.
 - D'accueillir un grimpeur « hors club » s'il se présente, d'évaluer son degré d'autonomie si nécessaire. Il peut être amené à lui refuser l'accès à la SAE si ses compétences sont insuffisantes.
Note: Un grimpeur « hors club » doit avoir prévenu auparavant le club de sa venue. Il peut sinon se voir refuser l'accès par le responsable de séance.
 - De gérer les situations d'incident.
 - Il pratique l'escalade pendant la séance, et peut être amené à suspendre sa pratique pour évaluer, reprendre ou conseiller un grimpeur.
 - Il peut être éventuellement relayé par un autre responsable en cours de séance.
 - Il est reconnu et respecté des grimpeurs.
- **Les créneaux en autonomie sont accessibles aux pratiquants suivants :**
 - Les grimpeurs adultes autonomes titulaires du module sécurité du passeport orange de la FFME. Ils sont adhérents au club Armor Argoat ou d'un autre club FFME.
 - Les grimpeurs externes provenant d'autres clubs et accompagnés d'un encadrant de leur club.
 - Un grimpeur non autonome peut être présent sur ces créneaux à condition qu'il soit assisté d'un encadrant (voir paragraphe 10) pour assurer son encadrement. Cette situation doit rester un cas exceptionnel.
 - **Cas des mineurs :** Un(e) grimpeur(se) mineur(e) peut accéder aux séances en autonomie aux conditions suivantes :
 - ✓ Avoir l'accord du président.

Pour un(e) mineur(e) de moins de 15 ans :

 - ✓ Il(elle) ne peut grimper qu'accompagné d'un parent ou d'un adulte autorisé par les parents (par écrit ou oralement) , qui doit être lui-même un grimpeur autonome.
 - ✓ Les ascensions s'effectueront dans la plupart des cas en moulinette. Selon le degré de maîtrise, l'escalade en tête pourra être envisagée après concertation avec le responsable de séance. Celui-ci pourra prêter assistance si nécessaire.

Pour un(e) mineur(e) de plus de 15 ans :

- ✓ Il(elle) peut grimper en autonomie sur le créneau sans accompagnement.
- ✓ Être titulaire du module sécurité du passeport orange de la FFME.
- ✓ Avoir l'accord de l'encadrant professionnel du club et de ses parents.
- ✓ Si possible, se présenter sur le créneau avec un(e) de ses partenaires de cours encadré.

8- Les sorties en sites naturels

➤ **Les sorties encadrées**

- Les sorties encadrées sont planifiées par le club, et ont lieu au printemps. Les adhérents sont prévenus via le site internet et oralement pendant les séances et les cours. Ces sorties sont sous la responsabilité et de l'autorité de l'encadrant professionnel.
- Le transport n'est pas assuré par le club. Il doit s'effectuer avec un véhicule personnel et pour les mineurs sous la responsabilité de leurs parents.
- Les participants sont listés et une liste est présentée à l'encadrant professionnel pour accord.
- L'encadrant professionnel fixe les pré-requis nécessaires pour l'accès à ces sorties.
- Les effectifs maximum sont définis par l'encadrant professionnel, qui prend en compte l'homogénéité du groupe et la présence de grimpeurs adultes expérimentés et d'encadrants.
- Une sortie peut être annulée au dernier moment si les conditions météorologiques l'exigent.

9- Le grimpeur autonome - définition et évaluation -

- Un(e) grimpeur(se) du club Armor Argoat dit « autonome » est un(e) grimpeur(se) qui a validé les compétences du module sécurité du passeport orange (voir annexe) : C'est cas le plus général .
- Un(e) grimpeur(se) autonome « hors club » est un(e) grimpeur(se) qui a été évalué(e) et qui a validé les compétences données en annexe de ce document. L'évaluation est dans ce cas effectuée ponctuellement en cours de séance par un encadrant.
- **Modalités d'évaluations :**
 - Les évaluations sont majoritairement effectuées par l'encadrant professionnel en cours de formation. Les dates sont annoncées et planifiées.
 - Des évaluations ponctuelles complémentaires peuvent être effectuées par un *initiateur* fédéral ou un *grimpeur-formateur*.

10- Les encadrants bénévoles

Les grimpeurs du club peuvent occuper la fonction *d'encadrant bénévole* de deux façons :

➤ En étant initiateur :

Un *initiateur* est titulaire d'un *diplôme fédéral d'initiateur délivré par la FFME*. Il peut encadrer un groupe, former les débutants et être responsable de séance (*voir paragraphe 7*). Il peut assister l'encadrant professionnel. Il est habilité à délivrer un passeport fédéral.

➤ En étant grimpeur-formateur :

Un *grimpeur-formateur* est un grimpeur expérimenté ayant au moins deux années de pratique. Il peut évaluer l'autonomie d'un grimpeur sur les compétences données dans l'annexe de ce document, encadrer une cordée et observer le respect des règles de sécurité. Il peut assister l'encadrant professionnel. Il peut être amené à être responsable de séance (*voir paragraphe 7*) après avoir été formé pour cette fonction et nommé par le président.

11- L'encadrant professionnel

- L'encadrant professionnel intervient en encadrement des cours, sur les formations et les ouvertures de voies. Il valide les compétences et délivre des passeports. Il est le référent technique et pédagogique.
- Les prestations vers le club sont décrites dans une convention dédiée.
- Il est autonome dans la conduite de ses cours. Le cadre et les limites de fonctionnement sont décidés entre lui et le président du club.

12- Les ouvertures de voies

Le club maintient le rythme d'une séance d'ouverture par mois afin de réactualiser la configuration de la SAE. Les séances d'ouvertures sont sous la responsabilité de l'encadrant professionnel et constituent une prestation décrite dans la convention. Le planning est défini en début de saison.

13- Horaires des créneaux et utilisation des badges d'accès

- *Guingamp communauté* est propriétaire des badges qui sont confiés au club en début de saison. Les badges sont nominatifs et ils sont uniquement confiés et utilisés par les responsables de séances.
- Les noms de porteurs de badges et leurs qualifications sont communiqués à *Guingamp communauté* en début de saison.
- Les horaires sont définis par *Guingamp communauté*. Le club s'engage à n'occuper les locaux que dans le cadre de ces horaires.
- Un créneau d'accès peut être ponctuellement annulé dans le cas où aucun responsable de séance n'est disponible.

14- Les bénévoles - formation et fonctionnement général du club -

Le fonctionnement du club nécessite un engagement bénévole de ses adhérents, notamment pour les fonctions suivantes :

- Initiateur fédéral
- Ouvreur de Club (ouvreur de voies sur la structure)
- Responsable de séances en autonomie.
- Gestionnaire des EPI
- Administrateur / Bureau
- Organisateur d'événements divers
- Assurer la fonction de juge fédéral lors de compétitions :

Le club ne pourra pas inscrire ses adhérents aux compétitions fédérales si aucun bénévole du club ne s'est déclaré pour participer aux compétitions en tant que juge.

Le club incite les adhérents et les parents à occuper ces diverses fonctions, en prenant notamment en charge le coût des formations fédérales correspondantes. L'ensemble des prestations proposées par le club sont assujetties au bénévolat, qui seul peut permettre leurs pérennisation. Elles sont susceptibles d'être réduites ou supprimées en cas d'insuffisance d'aide bénévole.

ANNEXE : COMPETENCES MINIMALES D'UN GRIMPEUR AUTONOME EN SAE

Il a connaissance de l'utilisation du matériel suivant dans le cadre de l'escalade sur une SAE :

La corde, le baudrier ou (harnais), le mousqueton de sécurité et le système d'assurage (un « puit » ou un dispositif « autobloquant » ou « auto freinant ». De plus il sait utiliser une dégaine fixée sur la structure et les doubles mousquetons inversés en haut de voie.

Pendant la phase de préparation de l'ascension

Il est capable de:

- Préparer la corde : démêlage et confection du nœud de sécurité en bout de corde.
- Mettre un baudrier dans le bon sens, de l'ajuster et de le verrouiller.
- Identifier sur un baudrier la zone d'encordement.
- Dans le où il s'apprête à grimper :
 - Attacher la corde sur cette zone avec un nœud en « double huit » suivi d'une clé de sécurité.
- Dans le où il s'apprête à assurer :
 - Fixer le système d'assurage dans le bon sens sur le pontet de son baudrier en utilisant le mousqueton de sécurité et d'y faire passer la corde dans le bon sens.
- Il sait vérifier et vérifie le matériel d'assurage ou l'encordement de son partenaire à la fin de la phase de préparation.
- **Il fait part verbalement de ses intentions à son assureur qui lui confirme en retour sa bonne compréhension et son approbation.**

Pendant la phase de l'ascension

Dans le cas où il effectue l'ascension, il est capable :

- Au départ, si nécessaire, de vérifier/exiger la parade de la part de son assureur ainsi que du maintien de la bonne distance d'assurage par rapport au mur.
- De mousquetonner, dans le bon sens de passage, la corde dans **chaque dégaine rencontrée sans jamais sauter une dégaine.**
- De mousquetonner chaque dégaine en se plaçant dans une position confortable de « moindre effort » en évitant si possible la position « à bout de bras ».
- De modérer si nécessaire sa vitesse d'ascension pour permettre à l'assureur de gérer correctement la « sortie de corde » de son assurage.
- De rester concentré dans sa grimpe, de gérer ses émotions.
- Si nécessaire, de renoncer et décider de stopper son ascension, ou de décider d'un repos, ou d'utiliser une solution facile pour le passage (exemple: une prise facile d'une autre couleur).
- D'amortir sa chute en se plaçant dans la position de « l'araignée ».
- Arrivé en haut de voie, de choisir de faire passer la corde dans la dégaine finale, ou dans les 2 mousquetons inversés si la corde est posée pour une moulinette ultérieure.
- De demander verbalement à son assureur la mise sous tension de la corde. Il attend l'acquiescement verbal de celui-ci puis s'assoie dans son baudrier. Il prévient de son départ, lâche ses mains et se laisse redescendre en gardant une position horizontale des pieds sur le mur.

Dans le cas où il effectue l'assurage il est capable de:

- Attendre que son partenaire soit prêt puis lui dire « départ ».

Dans le cas de l'assurage d'une ascension en moulinette:

- Effectuer les séquences manuelles d'assurage en « 5 temps » de **façon rigoureuse et conforme à l'apprentissage**.
- **Rester proche du mur** (1 mètre maximum), à l'aplomb de la première dégainé.

Dans le cas de l'assurage d'une ascension en tête:

- Parer une chute jusqu'au premier mousquetonnage.
- Gérer l'excédant de la longueur de corde « sortie du système d'assurage » tout au long de l'ascension : Elle est minimaliste jusqu'à la troisième dégainé et un peu plus longue pendant le reste de l'ascension.
- Fournir de façon fluide la longueur de corde nécessaire lors des mousquetonnages de la corde dans les dégainés, puis de reprendre immédiatement la longueur de corde excédentaire si nécessaire.
- Effectuer les séquences manuelles d'assurage de **façon rigoureuse et conforme à l'apprentissage**.
- Rester proche du mur et concentré en surveillant l'ascension du grimpeur.
- Se positionner **dos au mur à l'aplomb de la première dégainé** dans le cas d'une ascension dans la zone déversante de la SAE.
- Reprendre la longueur de corde et la mettre en tension lorsque le grimpeur en effectue la demande.
- De gérer une chute du grimpeur conformément à l'apprentissage.

Pendant la phase de descente

- Reprendre la longueur de corde et la mettre en tension sur la demande du grimpeur qui est arrivé en haut de voie. Il acquiesce verbalement une fois l'action effectuée.
- Faire descendre le grimpeur lorsque celui-ci donne l'ordre de départ. Les 2 mains tiennent la corde sous le système d'assurage et laissent défiler la corde à une vitesse adaptée. L'assureur surveille la descente en regardant son partenaire.

De plus:

Un grimpeur autonome doit être capable de :

- Evaluer la différence de corpulence avec un partenaire trop lourd (à partir de 20 kg de différence) et renoncer à l'assurer (demander aux autres grimpeurs pour une assistance).
- Se sentir responsable de sa pratique personnelle et ne pas la remettre en cause si un autre cordé à proximité « ne montre pas le bon exemple ».
- Être conscient de l'importance de « l'équipe » :
 - Accepter d'être repris ou corrigé par l'encadrant, le responsable ou la cordée d'à côté.
 - Reprendre et corriger les autres si nécessaire.